

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique



PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE AMARIA

Direction Nationale de l'Énergie

FICHE PROJET GROUPE C1

Projet : Aménagement hydroélectrique de AMARIA

1. OBJECTIFS DU SECTEUR S'INSCRIT LE PROJET

- i) Porter le taux d'accès à l'électricité à 65% à l'horizon 2020;
- ii) Favoriser la participation d'opérateurs privés dans la production, le transport et la distribution de l'électricité dans un cadre réglementaire garantissant un traitement uniforme à tous les participants ;
- iii) Développer les potentialités hydroélectriques du pays en vue de renforcer son autonomie énergétique.

2. LOCALISATION DU PROJET

Le site de Amaria se trouve dans la préfecture de Dubréka en Guinée Maritime à quelques 60 km en aval de Souapiti et juste en aval de la confluence entre le Konkouré et le Badi.

Coordonnées géographiques :

3. RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

- a. Industries minières de la zone alimentées en énergie électrique ;
- b. Demande en énergie électrique du réseau public satisfaite;
- c. Réseau OMVG alimenté;
- d. Cadre de vie des populations amélioré.

4. DESCRIPTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU PROJET

Les caractéristiques principales de l'ouvrage résultant de la dernière étude d'Avant Projet Détaillé réalisée par la SICAI en 1973 sont les suivantes :

Type de barrage : en terreCote de retenue normale (RN) : 93 m

Capacité totale sous RN : 16500 hm³
Débit d'équipement : 109 m³/s
Puissance installée : 665 MW

■ Productible moyen annuel : 3325 GWh/an

■ Productible garanti : 2450 GWh/an

La durée prévisionnelle des travaux est de 6 ans.

Le cout total du projet est estimé à 930 millions de dollars US(1973) pour un cout du kW installé de 1256 dollars US.

Le projet est au stade d'Avant projet détaillé.

5. LIENS ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PROJETS/PROGRAMMES

- a. Projets hydroélectriques de Souapiti et Kaléta;
- b. Projet d'une fonderie d'aluminium;
- c. Les réseaux OMVG et WAPP.

6. EVALUATION DU MARCHE CIBLE

- a. Le marché sous régional via le réseau OMVG
- b. Les industries minières
- c. La demande du réseau public.

7. MONTAGE INSTITUTIONNEL ET PLACE DU SECTEUR PRIVE DANS LE PROJET

Le projet peut être réalisé en BOT ou sous la forme d'un partenariat public privé